

# POSTULER AU DIGITAL JUSTICE FUND

**Merci de l'intérêt que vous portez au Digital Justice Fund!**

Nous savons à quel point les critères et la procédure de candidature d'un bailleur de fonds peuvent être opaques (nous sommes passés par là !), nous avons élaboré ce guide afin de rendre les choses aussi claires et transparentes que possible.

Si, après avoir tout lu, certains points restent flous, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [digitaljusticefund@weavingliberation.org](mailto:digitaljusticefund@weavingliberation.org).

**Ce dossier comprend :**

- 1. Présentation du fonds**
- 2. Critères de financement**
- 3. Comment postuler**
- 4. FAQ**

**WEAVING  
LIBERATION**

# 1. Présentation du Fonds

Weaving Liberation est une initiative visant à favoriser l'émergence d'un écosystème d'organisations et à redistribuer des fonds, avec pour objectif de soutenir et de financer les actions en faveur de la justice numérique.

Nous coordonnons la mise en œuvre d'« Une vision pour l'organisation collective de la justice numérique en Europe », un programme d'activités qui contribuera à créer les conditions permettant l'avènement d'un avenir numérique axé sur la libération. Nous travaillons à :

**Soutenir les différents mouvements à travailler ensemble et s'entre-aider à bâtir des visions positives de la justice numérique**

**Mettre en place des pratiques soutenant le vivant (life-affirming) dans l'élaboration des politiques, le plaidoyer, le contentieux, l'organisation collective etc. autour des nouvelles technologies**

**Redistribuer les ressources aux groupes de justices raciale, anti-castes, économique, environnementale, trans-féministe, queer, migratoire, handie, digitale... qui œuvrent à l'intersection des questions de technologie et de justice.**

Nous le faisons, en partenariat avec d'autres, en co-crédant des espaces d'échange et de stratégies tels que nos retraites « Savoir et imagination » et notre « Retraite de la libération digitale », produisant et diffusant des ressources sur les questions clés de la justice numérique ; octroyant des subventions parmi d'autres moyens de redistribution et menant des actions de plaidoyer auprès du monde de la philanthropie privée pour défendre la cause de la justice numérique, l'importance du soutien du travail entre différents mouvements et de la redistribution des ressources comme enjeu de justice.

## Pourquoi ce Fonds ?

Le fonds pour la justice digitale (Digital Justice Fund) vise à encourager un écosystème où les groupes qui résistent aux violences technologiques et imaginent des relations plus enrichissantes avec les technologies disposent des ressources nécessaires pour rêver, s'organiser, construire un présent et un avenir numériques de libération.

Alors que de nombreux gouvernements investissent actuellement des millions dans ce que nous nommons le complexe industriel technologique et que les financements philanthropiques consacrés aux questions technologiques vont souvent à des approches réactives défendant des changements marginaux plutôt qu'à un travail orienté vers un changement systémique, ces mêmes groupes n'ont actuellement que peu d'endroit où trouver des financements adaptés. Le Fonds est conçu pour combler ce fossé.

Notre vision est celle d'un écosystème où ces groupes peuvent mener leur travail en leurs propres termes, au-delà de la résistance constante et de la réaction face aux violences, avec les ressources nécessaires pour imaginer et renforcer leur pouvoir collectif en vue d'un présent et d'un avenir meilleurs. Nous voyons cet écosystème comme un lieu où les mouvements pour la justice sont solidaires les uns des autres et s'organisent, rêvent et construisent ensemble pour garantir que le but, la conception, la fabrication, l'utilisation et la gouvernance des nouvelles technologies soient ancrées dans la justice et orientées vers notre libération collective. Pour en savoir plus sur notre conception de la justice numérique, vous pouvez consulter [«Une vision pour l'organisation collective de la justice numérique en Europe»](#). (en anglais)

## Pourquoi une approche participative ?

Nous menons ce travail en ayant pleinement conscience des limites du financement philanthropique, notamment des approches descendantes qui ne répondent pas aux besoins des personnes les plus durement touchées par les nouvelles technologies. Dans de nombreux cas, ces pratiques de financement aggravent les situations qu'elles visent à réparer, soutenant des stratégies et des solutions qui ne tiennent pas compte les problèmes et les solutions proposés par ceux qui subissent au quotidien les conséquences les plus sévères du complexe industriel technologique.

Les bailleurs de fonds participatifs sont loin d'être parfait, ils permettent cependant de redistribuer le pouvoir, en même temps qu'ils redistribuent les ressources, afin de faciliter l'accès au financement aux groupes autrement structurellement exclus. Pour nous, la clé pour y parvenir est de confier la prise de décision concernant l'allocation des fonds à notre Peer Circle – un groupe de 10 personnes qui possèdent des connaissances et de l'expérience acquises en travaillant et en s'organisant dans les domaines de la justice numérique, de la justice handie, des droits des travailleurs·ses, de la justice raciale, de la justice anti-castes, des droits des Roms, de la justice queer et transféministe, parmi de nombreux autres domaines d'expertise. **Ce sont les personnes du mouvement qui décident où l'argent du mouvement doit aller.**

**Ce fonds ne part pas de zéro.** Weaving Liberation est le fruit d'un effort collectif lancé en 2020, au cours duquel plus de 30 partenaires ont contribué à l'élaboration de « Une vision pour l'organisation collective de la justice numérique en Europe » – un programme qui a identifié la nécessité de pratiques de financement radicales pour aider à créer les conditions permettant aux groupes de résister aux violences technologiques structurelles et de promouvoir des alternatives libératrices.



Nous sommes également reconnaissantes du travail, du soutien et de la solidarité d'autres bailleurs de fonds intermédiaires qui réinventent radicalement le financement dans ce domaine, notamment le Black Feminist Fund, le Dalan Fund, le Numun Fund, la Guerrilla Foundation, Collective Abundance, la Green Screen Coalition et bien d'autres.

Nous remercions la Fondation Ford, Luminare et la Fondation Oak pour leur soutien financier à cette phase pilote du Fonds pour la justice digitale.

## 2. Critères de Financement

### Qui peut postuler ?

Le Fonds s'adresse aux initiatives à but non lucratif – **groupes, collectifs et organisations non gouvernementales, enregistrés ou non** – qui œuvrent en faveur de la justice numérique en Europe (conformément à la [définition](#) du Conseil de l'Europe).

Nous donnerons la priorité aux groupes dirigés par des communautés historiquement et structurellement exclues.

### Conditions d'éligibilité

Pour pouvoir postuler au Fonds et pouvoir obtenir une subvention, vous devez remplir tous les critères suivants :

- **Votre groupe doit être principalement basé en Europe, et vos activités doivent également porter sur l'Europe.** Les collaborations avec des groupes internationaux sont les bienvenues.
- **Votre travail doit être axé sur l'organisation en faveur de la justice numérique.**
- **Le budget annuel de votre organisation ne doit pas dépasser une moyenne de 500 000 euros** (calculé sur les deux ou trois dernières années).
- **Vous ne comptez pas plus de 10 employés rémunérés (y compris les contrats de freelance à long terme).** Les groupes entièrement gérés par des bénévoles ou les collectifs sans personnel rémunéré sont également invités à postuler.
- **Votre groupe est dirigé par la communauté.** Cela signifie que les personnes directement concernées par les questions sur lesquelles vous travaillez sont représentées au sein de votre direction ou dans la prise de décision et la mise en œuvre de vos activités.

Nous définissons **l'organisation de la justice numérique** comme un travail qui renforce le pouvoir collectif en vue d'un accès équitable aux ressources pour tous·tes et qui crée les conditions permettant à la planète et à tous les êtres de s'épanouir – notamment en permettant aux groupes historiquement et structurellement exclus de déterminer eux-mêmes de l'objectif, la conception, la production, le déploiement et la gouvernance des technologies numériques.

## Les groupes que nous souhaitons soutenir

Nous savons que les mouvements, selon leurs contextes respectifs, auront leur propre manière de définir la justice numérique, et nous avons délibérément choisi une définition large afin de permettre à chaque groupe de définir lui-même leur travail. Nous proposons ici des précisions sur les perspectives en matière de justice numérique que nous souhaitons soutenir :

- Les groupes dirigés par des communautés historiquement et structurellement exclues (par exemple, les personnes Noires, autochtones, racialisées, celles victimes de discrimination de caste, les personnes minorisées en raison de leur genre, les personnes queer, les personnes handicapées, les locataires, les prisonnier·es, les travailleurs·euses en général, travailleurs·euses du sexe inclus·es, les personnes migrantes, les personnes pauvres, les sans-terre, les personnes mineures, les personnes âgées, les personnes déplacées, celles qui résistent à l'occupation coloniale, à la guerre et/ou au génocide, les groupes ethniques ou religieux discriminés, les paysans·nes, etc.)
- Les groupes dont l'analyse de la justice numérique repose sur la remise en cause et le démantèlement des structures de pouvoir et des systèmes d'oppression dominants, rendus possibles et amplifiés par les technologies numériques (par exemple, le colonialisme dont le colonialisme de peuplement, le racisme, le capitalisme, l'extractivisme capitaliste, le système de castes, le capacitisme, le cis-hétéro-patriarcat, etc.)
- Les groupes qui se mobilisent pour construire un présent et un avenir libérateur et porteur de vie, c'est-à-dire des réalités dans lesquelles les technologies sont un moyen de régénération, d'abondance, de bien-être et d'autodétermination.

## Les projets que nous souhaitons financer

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais d'un guide des types de projets que nous sommes ravis de soutenir :

- **Renforcement et pérennisation du travail collectif autour des questions de justice numérique** : organisation collective, soutien entre pairs, activités de renforcement des relations etc.
- **Renforcement des connaissances et des capacités** : éducation populaire et politique, journalisme d'investigation, échanges de compétences, cartographie des enjeux (par exemple, les méfaits technologiques, les besoins et les aspirations dans une communauté donnée), promotion de récits de libération autour des questions de technologie, interventions artistiques et autres approches créatives etc.
- **Construction de coalitions et de mouvements** : plaidoyer, contentieux stratégique, campagnes etc.
- **Entraide liée aux technologies** : ateliers de réparation de technologies, soutien entre pairs en matière de sûreté numérique, infrastructures technologiques partagées pour le travail des mouvements, initiatives de partage de logiciels etc.
- **Technologies au service du vivant** : prototypage, pilote ou développement de technologies centrées sur le collectif, de technologies transféministes, de technologies anticoloniales etc.

Nous reconnaissons que bon nombre de ces activités et approches se recoupent ; **ces exemples visent à susciter des idées et non à limiter les possibilités de financement.**

## Ce que nous ne finançons pas

- Les projets dont les activités se déroulent principalement en dehors de l'Europe ou sont axées sur des activités hors d'Europe
- Les grandes organisations déjà largement financées par des fondations, des trusts ou des particuliers fortunés
- Les organisations intermédiaires dont le rôle consiste à redistribuer des fonds
- Les organisations créées par des gouvernements
- Les universités
- Les antennes locales d'organisations nationales ou internationales déjà largement financées
- Groupes dont les bénéficiaires ne sont pas représentés au sein de la direction, des instances décisionnelles ou de la mise en œuvre
- Partis politiques ou groupes rattachés à des partis politiques

## Comment nous finançons

### **Quel montant pouvez-vous demander ?**

Les groupes peuvent solliciter des subventions comprises entre 10 000 et 50 000 euros, à utiliser sur une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Nous savons que les politiques et les pratiques de financement ont conduit certains groupes (en particulier les associations de base et celles dirigées par des personnes Noires et racisées en général) à sous-estimer leurs demandes de financement, c'est pourquoi nous vous encourageons à envisager largement vos besoins en ressources lors de votre candidature.

### **Quel est le montant total des fonds disponibles ?**

Lors de ce cycle, le Fonds distribuera un total de 500 000 euros sous forme de subventions à utiliser entre 2026 et 2028.

### **Peut-on demander une deuxième subvention ou un renouvellement ?**

Comme il s'agit de notre premier cycle de financement, nous ne pouvons pas encore confirmer les possibilités de renouvellement à l'avenir. Nous espérons poursuivre le Fonds dans les années à venir et nous vous tiendrons informés dès que possible.

### **Comment les décisions sont-elles prises ?**

Toutes les décisions de financement seront prises par notre Peer Circle. Ses membres ont contribué à définir la portée, les processus et l'approche de notre modèle de fonds participatif. Les dix membres du Peer Circle possèdent des connaissances et une expérience acquises dans le cadre de leur travail et de leurs activités dans les domaines de la justice numérique, de la justice handie, des droits des travailleurs-ses, de la justice raciale, de la lutte contre le système des castes, des droits des Roms, de la justice queer et transféministe, parmi de nombreux autres domaines.

# 3. Comment Postuler

**La plateforme de dépôt des candidatures sera ouverte du 11 mai au 21 juin 2026.**

## **Étape 1. Inscrivez-vous sur la plateforme dédiée aux subventions**

*Semaine du 11 mai – 24 Mai 2026*

La première étape de votre démarche de candidature consiste à vous inscrire sur la plateforme dédiée aux subventions en répondant aux questions suivantes :

- Le nom de votre organisation
- Vos coordonnées
- Quelle est la forme juridique de votre organisation ? (Exemple : êtes-vous une organisation à but non lucratif/non gouvernementale/coopérative, association enregistrée ou un collectif/groupe non enregistré)
- Dans quel pays êtes-vous basé ?
- Si vous comptez postuler par écrit en ligne ou en envoyant une vidéo par e-mail

Une fois inscrit, vous recevrez une notification vous informant que vous pouvez commencer à remplir votre candidature sur [techsupport@digitalfreedomfund.org](mailto:techsupport@digitalfreedomfund.org).



**La date limite d'inscription sur la plateforme des subventions est fixée au dimanche 24 mai 2026 à 23 h 59 UTC+1.**

Il s'agit juste de l'inscription, vous n'avez pas à avoir finaliser votre candidature à cette date

## Étape 2. Soumettez votre candidature sur la plateforme dédiée aux subventions en répondant aux questions suivantes: *Jusqu'au 21 Juin 2026*

### 1. **Contexte de votre groupe** – ces questions nous aident à évaluer votre éligibilité au fonds

- a. Quand et comment votre groupe a-t-il été créé ?
- b. Quel est votre budget annuel moyen ? (moyenne sur les 2 à 3 dernières années)
- c. Combien de salarié-es avez-vous ?
- d. Quelle est la mission et la vision de votre groupe ?
- e. Comment les personnes directement touchées par les problèmes sur lesquels vous travaillez sont-elles représentées dans la direction, la prise de décision et la mise en œuvre de votre groupe ?

### 2. **Votre projet** – ces questions nous aident à comprendre comment vous travaillez sur la question de l'organisation en faveur de la justice numérique, comment votre groupe fonctionne et ce que vous comptez faire avec la subvention

- a. Quel est le projet pour lequel vous sollicitez un financement ?
- b. Quelle est la portée géographique de ce projet ?
- c. En quoi votre projet est-il lié à la question de la justice numérique ?
- d. Pourquoi souhaitez-vous mener ce projet ? Quels sont vos objectifs ?
- e. Qui mènera ce projet ? Veuillez également nous indiquer les autres groupes et collectifs susceptibles d'y participer.
- f. Comment votre groupe met-il en pratique le soin ? Veuillez donner des exemples de la manière dont vous intégrez les questions de soin, de bien-être, l'accessibilité ou l'entraide dans votre organisation, votre prise de décision ou votre travail quotidien.

### 3. Votre budget – cela nous aide à comprendre quels sont vos besoins de financement

#### Conseils:

- Veuillez fournir un budget succinct indiquant les coûts que vous souhaitez voir couverts.
- Il n'est pas nécessaire de fournir un budget très détaillé ou ventilé par poste.
- Vous pouvez inclure les coûts de base, notamment les salaires du personnel et les frais de fonctionnement.
- Les coûts liés au soin, l'entraide et à l'accessibilité sont les bienvenus.
- Si vous êtes un collectif géré par des bénévoles, vous pouvez tout de même inclure des indemnités ou une compensation pour le temps consacré par les personnes.
- Adaptez les catégories pour qu'elles reflètent vos propres pratiques organisationnelles.

#### Modèle de budget

Ligne budgétaire	Description	Montant (EUR)
Frais de personnel	Salaires, allocations, temps de coordination, responsables de projet, organisateurs communautaires	
Activités du projet	Ateliers, réunions, événements communautaires, sessions d'éducation politique, activités de recherche	
Frais liés aux soins et au bien-être	Garde d'enfants, restauration, espaces de repos, soutien au bien-être, pratiques de prise en charge communautaire	
Frais liés à l'accessibilité	Interprétation, traduction, sous-titrage, accompagnateurs pour l'accessibilité, supports accessibles, aide au déplacement	
Frais numériques et techniques	Logiciels, matériel informatique, outils de communication sécurisés, hébergement, maintenance	
Communication	Conception, impression, sensibilisation, mises à jour du site web, documentation	
Déplacements et hébergement	Déplacements locaux et internationaux (le cas échéant), hébergement, indemnités journalières	
Frais généraux / Coûts opérationnels	Loyer, charges, soutien administratif, assurance, comptabilité	
Réserve pour imprévus	Jusqu'à 10 % pour les coûts imprévus	
<b>TOTAL</b>		<b>EUR</b>

#### 4. Documents complémentaires – ceux-ci nous aident à comprendre la gouvernance (formelle ou informelle) de votre groupe

Veillez joindre tout ou partie des documents suivants :

- Une copie officielle de vos documents d'enregistrement ou de tout document informel régissant votre organisation.
- L'un des types suivants de votre états financiers (en anglais, si possible, mais nous acceptons d'autres langues)
  - comptes audités (datant au plus tard de l'exercice financier le plus récent)
  - états financiers/déclarations (datant au plus tard de l'exercice financier le plus récent)

Si vous ne disposez pas d'états financiers officiels, veuillez soumettre tout document comptable pertinent datant des six derniers mois à un an.

Si vous ne disposez d'aucun de ces documents, par exemple si vous êtes un nouveau groupe sollicitant un financement, veuillez nous contacter à l'adresse [\*\*digitaljusticefund@weavingliberation.org\*\*](mailto:digitaljusticefund@weavingliberation.org) afin que nous puissions mieux comprendre votre situation.

# 4. Foire aux questions

## À propos du Fonds

### Qu'est-ce que le Fonds pour la justice digitale ?

Le Fonds pour la justice digitale est un nouveau fonds participatif de redistribution créé par Weaving Liberation. Il soutient les groupes militant pour la justice raciale, anti-castes, économique, environnementale, transféministe, queer, handie, migratoire et digitale, qui œuvrent à l'intersection des questions de nouvelles technologies et de justice. Le Fonds vise à fournir des ressources aux groupes afin qu'ils puissent lutter contre les préjudices technologiques systémiques et imaginer et construire un avenir numérique libérateur.

### Pourquoi ce fonds existe-t-il ?

Il n'existe actuellement aucun fonds en Europe dédié au soutien des actions menées dans le domaine de la technologie et de la justice par les communautés les plus touchées par les préjudices technologiques. De nombreux groupes menant un travail essentiel manquent de ressources ou sont exclus des sources de financement traditionnelles. Ce Fonds vise à changer cela en transférant directement des fonds à ces groupes et en soutenant leurs visions, leurs stratégies et leur organisation. Nous nous sommes inspirés d'organisations telles que le Numun Fund, le Dalan Fund et le Black Feminist Fund, entre autres. Pour en savoir plus sur le contexte du Fonds, veuillez consulter notre site web.

### D'où proviennent les ressources du Fonds ?

Nous remercions la Fondation Ford, Luminare et la Fondation Oak pour leur soutien financier à cette phase pilote du Fonds pour la justice numérique.

## Conditions d'éligibilité

### Qui peut postuler ?

Nous acceptons les candidatures de groupes, collectifs et organisations non gouvernementales, qu'ils soient enregistrés ou non. Nous donnerons la priorité aux groupes dirigés par des groupes historiquement et structurellement exclus.

### Quels types d'actions sont éligibles ?

Nous finançons un large éventail d'actions en faveur de la justice numérique, notamment, mais sans s'y limiter :

- Renforcement des connaissances et éducation politique
- Interventions artistiques et culturelles
- La création de coalitions et l'organisation inter-mouvements
- Le développement de ressources et d'infrastructures technologiques centrées sur l'organisation collective
- Le renforcement organisationnel et le développement des capacités numériques

### **Y a-t-il des critères à respecter ?**

Oui. Pour être éligibles, les candidats doivent remplir TOUS les critères suivants :

- Être principalement basés en Europe et avoir des activités centrées sur l'Europe
- Travailler à l'organisation de la justice numérique
- Disposer d'un budget annuel moyen inférieur à 500 000 euros
- Ne pas compter plus de dix employés rémunérés
- Être dirigé par les personnes concernées (cela signifie que les personnes les directement touchées par les questions sur lesquelles vous travaillez sont représentées au sein de votre direction, de votre processus décisionnel et de la mise en œuvre de vos activités.)

### **Les particuliers peuvent-ils postuler ?**

Non. Ce fonds est spécifiquement destiné aux actions menées au sein de groupes, de collectifs et d'organisations.

### **Pouvons-nous postuler avec une autre organisation ?**

Oui. Les candidatures en collaboration sont les bienvenues. Seule l'organisation chef de file d'une candidature collaborative doit remplir tous les critères d'éligibilité.

### **Que voulez-vous dire par « basé en Europe » et « vos activités doivent concerner l'Europe » ?**

Nous souhaitons soutenir l'organisation sur le terrain en Europe et/ou les actions qui conduisent à un changement également en Europe. Par « basé en Europe », nous entendons qu'au moins 50 % de votre groupe doit être basé dans un ou plusieurs pays membres du Conseil de l'Europe. En ce qui concerne l'orientation de vos activités, nous comprenons que bon nombre des enjeux et défis numériques rencontrés sont mondiaux et que votre vision du changement en Europe peut découler de diverses stratégies, impliquant un travail de construction de mouvements internationaux/transcontinentaux qui pourrait, à certains égards, décentrer l'Europe. Si vous travaillez ou construisez une coalition avec des groupes hors d'Europe sur un sujet qui concerne également l'Europe, cela entre dans le champ d'application de ce fonds.

### **Et si le travail que nous menons en Europe vise à lutter contre des dynamiques de pouvoir et des pratiques néfastes en dehors de l'Europe ? Ce travail serait-il éligible ?**

Absolument ! Nous vous invitons à soumettre des candidatures pour des projets à l'intersection de la technologie et de la justice qui relient des stratégies visant à lutter contre les violences structurelles et les dynamiques de pouvoir à l'échelle internationale, par exemple des initiatives impliquant une organisation locale en Europe pour résister à des idéologies politiques néfastes provenant d'une autre région et favorisées par les nouvelles technologies.

## **Financement**

### **Quel montant peut-on demander ?**

Vous pouvez demander un montant compris entre 10 000 et 50 000 euros.

### **Quelle est la durée du financement ?**

Le financement peut être utilisé sur une période maximale de deux ans, entre 2026 et 2028.

### **Quel est le montant total disponible ?**

Pour la première phase, le Fonds distribuera un montant total de 500 000 euros.

## **Procédure de candidature**

### **Comment postuler ?**

- Lisez le dossier de candidature
- Participez à un webinar sans inscription préalable (facultatif)
- Inscrivez-vous sur la plateforme de subventions Weaving Liberation
- Soumettez votre candidature via la plateforme

Une fois votre candidature reçue, nous suivrons les étapes suivantes :

- Vérification de l'éligibilité par l'équipe de Weaving Liberation
- Sélection préliminaire par le Peer Circle
- Décision finale par le Peer Circle
- Weaving Liberation informera les candidats des décisions.

### **Quelles sont vos procédures de vérification préalable ?**

En tant qu'organisation à but non lucratif hébergée par le Digital Freedom Fund aux Pays-Bas, nous sommes légalement tenus de mener des procédures de vérification préalable afin de nous assurer que les candidats sont en mesure de recevoir des fonds, de les gérer et de mener à bien des actions conformes à la mission du Digital Justice Fund. Notre objectif est de vous imposer le moins de contraintes administratives possible dans le cadre de ce processus.

Vous remarquerez dans le formulaire de candidature que nous posons des questions spécifiques sur l'organisation et sa direction. Nous vous demandons également de joindre tous les documents constitutifs, les états financiers et les références. Notre intention est d'alléger au maximum la charge pour les candidats tout en veillant à respecter nos obligations légales. Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à participer à l'un de nos webinaires ou à contacter l'équipe à l'adresse [digitaljusticefund@weavingliberation.org](mailto:digitaljusticefund@weavingliberation.org)

### **Quelles sont les exigences en matière de rapports pour vos subventions ?**

Dans le cadre de notre engagement à rééquilibrer les rapports de force dans le domaine de l'octroi de subventions, nous souhaitons mettre en place un processus de rapport allégé à la fin de votre subvention, consistant par exemple à fournir quelques documents financiers de base sur la manière dont la subvention a été dépensée. Les modalités seront convenues au début de votre subvention.

Nous sommes ravis de nous engager dans un parcours d'apprentissage co-conçu avec nos bénéficiaires, au cours duquel ils auront la possibilité de choisir les questions ou les réflexions qui les intéressent ou qui leur semblent cruciales. Vous aurez également l'occasion de nous faire part de vos commentaires sur nos pratiques et nos processus en tant que bailleur de fonds.

## Quelles sont les dates limites à retenir ?

- **20 mai 2026, 12:30 UTC+1**– Webinaire facultatif pour en savoir plus sur le fonds.
- **Dimanche 24 mai 2026, 23 h 59 UTC+1** – Date limite pour avoir inscrit votre organisation sur la plateforme dédiée à la subvention. Il n'est pas nécessaire d'avoir rempli votre demande à cette date.
- **27 mai 2026, 16 :30 UTC+1**– Webinaire facultatif pour en savoir plus sur le fonds.
- **Dimanche 21 juin 2026, 23 h 59 UTC+1** – Date limite pour soumettre votre candidature complète via la plateforme dédiée aux subventions.
- **Début août** – Envoi d'un e-mail par Weaving Liberation aux candidats présélectionnés pour les informer du résultat de leur candidature.

## Peut-on postuler par enregistrement audio ?

Oui. Si vous préférez cette option ou si vous avez des besoins particuliers en matière d'accessibilité qui vous amènent à postuler par enregistrement audio, vous pouvez envoyer un e-mail à l'équipe à l'adresse [digitaljusticefund@weavingliberation.org](mailto:digitaljusticefund@weavingliberation.org) pour organiser cela.

## Qui peut accéder à nos données et les consulter ?

Nous vous demanderons de soumettre votre candidature via Hypha, un système open source de gestion des candidatures. Le site est hébergé en interne sur un serveur privé virtuel Greenhost situé aux Pays-Bas. Tout envoi de fichiers audio se fera par transfert sécurisé, en accord avec l'équipe de Weaving Liberation. Vos données ne seront pas conservées sans votre consentement explicite au-delà de la durée de ce cycle de subventions et seront conservées jusqu'alors sur une plateforme sécurisée. Nous vous invitons à ne pas partager de données sensibles qui pourraient vous mettre, vous ou votre groupe, en danger lors de la phase de candidature. Si vous avez des préoccupations spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [digitaljusticefund@weavingliberation.org](mailto:digitaljusticefund@weavingliberation.org)

## Prise de décision

### Qui prend les décisions de financement ?

Toutes les décisions de financement seront prises par notre Peer Circle – composé de personnes qui soutiennent et côtoient celles et ceux les plus touchés négativement par les nouvelles technologies et qui possèdent une expérience et une connaissance des violences systémiques ainsi que des savoirs et pratiques transformatrices. Ce groupe a contribué à définir la portée, les processus et l'approche de notre modèle de financement participatif.

### Quand recevrons-nous une réponse ?

Si vous n'êtes pas présélectionné pour la phase finale du processus, nous vous en informerons d'ici la fin du mois de juillet. Les candidats présélectionnés seront informés dès que les décisions auront été prises, début août.

### **Recevrons-nous des retours sur notre application ?**

Nous sommes une petite équipe et, compte tenu de nos capacités, il est peu probable que nous puissions partager des commentaires personnalisés avec tous les candidats au Fonds. Cependant, nous nous engageons à fournir des commentaires à tous les candidats présélectionnés s'ils en font la demande.

## **Assistance**

### **Que faire si nous avons besoin d'aide pour notre candidature ?**

Nous voulons nous assurer que chacun se sente soutenu dans la mesure des capacités de notre équipe. Nous vous encourageons à :

- Participer à une session de webinaire en libre accès
- Envoyer un e-mail à l'équipe à l'adresse [digitaljusticefund@weavingliberation.org](mailto:digitaljusticefund@weavingliberation.org) pour toute question ou demande d'accessibilité
- Consulter le dossier de candidature complet et la FAQ

### **Des traductions seront-elles disponibles ?**

Le dossier de candidature est disponible au téléchargement dans d'autres langues que l'anglais, notamment en arabe, bosnien, français, allemand, italien, espagnol et portugais.

### **Puis-je postuler au fonds dans une autre langue que l'anglais ?**

Compte tenu de nos capacités limitées, pour cette édition du Fonds, nous demandons que les candidatures soumises via la plateforme de subventions ou par enregistrement audio soient en anglais. Nous vous encourageons à utiliser des outils de traduction pour remplir le formulaire de candidature si nécessaire et à l'indiquer. Si vous souhaitez en discuter davantage, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [digitaljusticefund@weavingliberation.org](mailto:digitaljusticefund@weavingliberation.org).

### **Que faire si je ne trouve pas la réponse à ma question ici ?**

Veillez contacter directement l'équipe de Weaving Liberation à l'adresse [digitaljusticefund@weavingliberation.org](mailto:digitaljusticefund@weavingliberation.org). Nous serons ravis de vous aider.